

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022 À 19H

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Hésingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Hésingue, après convocation légale, en date du 22 septembre 2022.

Étaient présents : Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Rémy CASTRO, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Anne KARA-BABA, Jean-Luc KOCH, Claudia KUNTZELMANN, Christian LANDAUER, Stéphane MARTIN, Christophe OUDOT, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY, Chantal SENFT

Procurations :

M. Paul LATSCHA à Mme Chantal SENFT
Mme Nathalie REIBEL à M. Gaston LATSCHA

Absent non excusé : Fabienne BOULIER

Secrétaire de séance : Lannick VIGOUROUX

2022-64 Modification du temps de travail professeur de musique

Le Maire expose au conseil municipal que suite à la rentrée scolaire, il s'avère nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail de 5 emplois de professeurs de musique permanent à temps non complet comme suit :

- professeur de piano (16h25 hebdomadaires à 16h75 hebdomadaire),
- professeur de cor (3h30 hebdomadaires à 4h75 hebdomadaire),
- professeur de clarinette (13h25 hebdomadaires à 13h00 hebdomadaires),
- professeur de percussion (19h50 hebdomadaires à 18h75 hebdomadaires),
- professeur de trompette (5h00 hebdomadaires à 4h50 hebdomadaires).
- Professeur de trombone (4h25 hebdomadaires à 4h75 hebdomadaires).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- De modifier à compter du 1er septembre 2022 le temps hebdomadaire de travail des professeurs comme détaillé ci-dessus
- D'inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2022.

Fait à Hésingue, le 28 septembre 2022
Le Maire,

Gaston LATSCHA

